

People & Social Responsibility

Direction PSR/HSE/MS

Destinataires / To : Philippe Diebolt, Brigitte Paule, Jose Luis Purificato, Abdesslam Rhnimi, Caroline Royer, Didier Humbert	Expéditeur / From : Hans-Christian Gützkow
Copie : Alexandra Papillon, Peter Theunissen, Aude-Lise Chaput	Date : 12/09/2019
Objet : Déploiement de la règle CR-GR-HSE-302	

Bonjour,

La règle CR-GR-HSE-302 *Gestion du changement* a été publiée sur REFLEX le 22/07/2019 et entrera en application le 22/01/2020. **Cette règle est nouvelle pour la branche M&S.**

Un résumé listant les principales exigences est disponible en première page de la règle. Pour vous aider dans le déploiement sur le terrain de cette règle, nous vous proposons en complément :

- Une présentation synthétique des exigences de la règle,
- Un fichier d'aide destiné à faire le recueil des exigences de cette règle associé à un suivi de leur conformité.

La règle CR-GR-HSE-302 définit les exigences minimums afin de garantir que les risques HSE sont gérés en cas de changements dans les installations, les conditions ou procédures opératoires ou encore l'organisation de nos actifs à risques majeurs. Elle est communément appelée règle MOC pour "Management of Change".

Cette règle complète la règle d'or 11 et couvre notamment :

- La mise en œuvre d'un processus qui inclue la description dans une procédure des étapes, rôles et responsabilités des différents acteurs ;
- L'enregistrement de la demande de changement dès son initiation ;
- L'appréciation des impacts et risques HSE du changement, accompagnée de mesures de contrôle de risque si nécessaire ;
- La communication aux personnels et aux tiers impactés par le changement, et la formation le cas échéant;
- La mise à jour de la documentation ;
- La réalisation d'une revue de démarrage pour les modifications concernées ;
- L'évaluation de la bonne performance du processus MOC.

☞ **Il est rappelé que chaque filiale doit :**

- **Identifier les écarts entre son référentiel et les nouvelles exigences,**
- **Mettre en œuvre les plans d'actions associés pour corriger les écarts,**
- **Etre conforme aux règles à la date cible.**

Hans-Christian Gützkow